



# PRÉFET DE LA HAUTE- GARONNE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Toulouse, le 27 novembre 2020

### **COVID-19 : Le préfet autorise l'ouverture dominicale des commerces jusqu'au 27 décembre 2020.**

Le pays connaît actuellement une situation exceptionnelle du fait de la persistance de la crise sanitaire et du confinement instauré depuis le 30 octobre impliquant notamment la fermeture depuis cette date des commerces de détail considérés comme n'étant pas de première nécessité.

L'ouverture exceptionnelle le dimanche des commerces de détail répondra à la nécessité de mieux réguler les flux dans un contexte sanitaire toujours caractérisé par un niveau élevé de circulation du virus et permettra de soutenir la vie économique locale.

Ainsi, conformément aux annonces du Gouvernement et par arrêté préfectoral en date du 27 novembre 2020, Étienne Guyot, préfet de la région Occitanie, préfet de la Haute-Garonne, a autorisé l'ouverture des commerces les dimanches suivants :

- Le 29 novembre 2020
- Les 6, 13, 20 et 27 décembre 2020.

Cet arrêté concerne les commerces de détail de la Haute-Garonne et pour leurs salariés retenus sur la base du volontariat.

Les commerces devront respecter les protocoles sanitaires qui leur sont applicables.

Retrouvez l'arrêté ici : <https://www.haute-garonne.gouv.fr/content/download/36389/235087/file/recueil-31-2020-275-recueil-des-actes-administratifs-special.pdf>

## CONTACTS PRESSE

Marie LATREILLE DE FOZIERES  
Tél : 05 34 45 36 17 | 06 45 89 72 16

Delphine AMILHAU  
Tél : 05 34 45 38 31 | 06 70 85 30 75

communication@occitanie.gouv.fr | 05 34 45 34 45

  @prefetoccitanie

[www.haute-garonne.gouv.fr/communiques](http://www.haute-garonne.gouv.fr/communiques)